

**Clause 22: New.**

(b) À l'effet de donner à l'Office pour décret le droit de faire établir un régime d'assurance sociale au Canada, l'Office pour décret peut délivrer des

Toute loi  
l'autorise

(c) En cas de demande d'assurance, l'Office pour décret peut délivrer des

(d) En cas de demande d'assurance, l'Office pour décret peut délivrer des

autres

(e) En cas de demande d'assurance, l'Office pour décret peut délivrer des

**Clause 23: New.**

1. L'Office pour décret peut délivrer des

2. L'Office pour décret peut délivrer des

3. L'Office pour décret peut délivrer des

4. L'Office pour décret peut délivrer des

5. L'Office pour décret peut délivrer des

6. L'Office pour décret peut délivrer des

7. L'Office pour décret peut délivrer des

8. L'Office pour décret peut délivrer des

9. L'Office pour décret peut délivrer des

10. L'Office pour décret peut délivrer des

11. L'Office pour décret peut délivrer des

12. L'Office pour décret peut délivrer des

13. L'Office pour décret peut délivrer des

14. L'Office pour décret peut délivrer des

15. L'Office pour décret peut délivrer des

16. L'Office pour décret peut délivrer des

17. L'Office pour décret peut délivrer des

18. L'Office pour décret peut délivrer des

19. L'Office pour décret peut délivrer des

20. L'Office pour décret peut délivrer des

21. L'Office pour décret peut délivrer des

22. L'Office pour décret peut délivrer des

23. L'Office pour décret peut délivrer des

24. L'Office pour décret peut délivrer des

25. L'Office pour décret peut délivrer des

26. L'Office pour décret peut délivrer des

27. L'Office pour décret peut délivrer des

28. L'Office pour décret peut délivrer des

29. L'Office pour décret peut délivrer des

30. L'Office pour décret peut délivrer des

31. L'Office pour décret peut délivrer des

32. L'Office pour décret peut délivrer des

33. L'Office pour décret peut délivrer des

34. L'Office pour décret peut délivrer des

35. L'Office pour décret peut délivrer des

36. L'Office pour décret peut délivrer des

37. L'Office pour décret peut délivrer des

38. L'Office pour décret peut délivrer des

39. L'Office pour décret peut délivrer des

**Article 22. — Nouveau.**

(a) Il ne devrait pas être nécessaire de faire une demande pour délivrer des

(b) Il n'est pas nécessaire de faire une demande pour délivrer des

(c) Il n'est pas nécessaire de faire une demande pour délivrer des

(d) Il n'est pas nécessaire de faire une demande pour délivrer des

(e) Il n'est pas nécessaire de faire une demande pour délivrer des

(f) Il n'est pas nécessaire de faire une demande pour délivrer des

(g) Il n'est pas nécessaire de faire une demande pour délivrer des

(h) Il n'est pas nécessaire de faire une demande pour délivrer des

(i) Il n'est pas nécessaire de faire une demande pour délivrer des

(j) Il n'est pas nécessaire de faire une demande pour délivrer des

(k) Il n'est pas nécessaire de faire une demande pour délivrer des

(l) Il n'est pas nécessaire de faire une demande pour délivrer des

(m) Il n'est pas nécessaire de faire une demande pour délivrer des

(n) Il n'est pas nécessaire de faire une demande pour délivrer des

(o) Il n'est pas nécessaire de faire une demande pour délivrer des

(p) Il n'est pas nécessaire de faire une demande pour délivrer des

(q) Il n'est pas nécessaire de faire une demande pour délivrer des

(r) Il n'est pas nécessaire de faire une demande pour délivrer des

(s) Il n'est pas nécessaire de faire une demande pour délivrer des

(t) Il n'est pas nécessaire de faire une demande pour délivrer des

(u) Il n'est pas nécessaire de faire une demande pour délivrer des

(v) Il n'est pas nécessaire de faire une demande pour délivrer des

(w) Il n'est pas nécessaire de faire une demande pour délivrer des

(x) Il n'est pas nécessaire de faire une demande pour délivrer des

(y) Il n'est pas nécessaire de faire une demande pour délivrer des

(z) Il n'est pas nécessaire de faire une demande pour délivrer des

(aa) Il n'est pas nécessaire de faire une demande pour délivrer des

(bb) Il n'est pas nécessaire de faire une demande pour délivrer des

(cc) Il n'est pas nécessaire de faire une demande pour délivrer des

(dd) Il n'est pas nécessaire de faire une demande pour délivrer des

(ee) Il n'est pas nécessaire de faire une demande pour délivrer des

(ff) Il n'est pas nécessaire de faire une demande pour délivrer des